

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 3 juillet 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 juillet 2012 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2012-07-03-170

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2012

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois juin 2012

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi du projet de voirie 2012
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2012
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2012

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport de directeur du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Plaquettes numéros civiques

<b>300</b>	<b>TRANSPORT</b>
------------	------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en juin 2012
- 300-2 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux prévus en juillet 2012
- 300-3 Résultats de l'appel d'offres #2012-02 pour le contrat de fauchage des bords de chemins
- 300-4 Confirmation d'embauche pour les deux postes de journaliers
- 300-5 Épandage de calcium - Directive

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
  - A- Bilan annuel de l'exploitation
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Confirmation d'embauche pour le poste de technicien en environnement (étudiant)

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 CCU
  - A- PIIA – 83 rue Principale
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2012
- 600-3 Nomination d'un inspecteur local – RCI 2009-206
- 600-4 Application du RCI 2009-206 – Visite des inspecteurs régionaux de la MRCVG
- 600-5 Application du RCI 2009-206 – Assouplissement
- 600-6 Application du RCI 2009-206 – Position de l'Association du Grand Lac Rond
- 600-7 Signalisation touristique – Village Majopial
- 600-8 SAGE 31 milles

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Confirmation d'embauche pour le poste de responsable de la bibliothèque  
700-2 Clôture terrain des loisirs

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Tournoi de golf du préfet de la MRCVG

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012**

M.B. 2012-07-03-171

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2012**

M.B. 2012-07-03-172

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Une question est posée concernant le sujet de clôture le long des chemins municipaux.

**0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2012**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de juin 2012.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2012-07-03-173

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 juin 2012, pour un montant total de 2730.42\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-3 Suivi du projet de voirie 2012**

Le suivi du projet de voirie en date du 30 juin 2012 est déposé.

**Budget supplémentaire pour travaux de voirie**

M.B. 2012-07-03-174

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires supplémentaires pour les travaux de voirie 2012, soit la somme de 10000\$. Les crédits proviendront des postes suivants : « Location machinerie » (02-320-00-516), « Gravier et sable » (02-320-00-620), « Entretien réparations infrastructures » (02-320-00-521).

**Adoptée à l'unanimité**

**Budget pour travaux sur les chemins sectoriels**

M.B. 2012-07-03-175

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires pour les travaux de voirie 2012 sur les chemins sectoriels, soit la somme de 15000.00\$. Un sommaire des travaux exécutés devra être présenté lors de chacune des prochaines séances ordinaires du conseil afin de suivre l'avancement des travaux sur chaque chemin qualifié de sectoriel. Les crédits proviendront du poste « Chemins sectoriels » (02-390-00-521).

**Adoptée à l'unanimité**

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2012**

M.B. 2012-07-03-176

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2012 pour un montant total de 203167.11\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2012**

M.B. 2012-07-03-177

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2012 pour un montant de 25000.37\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport du directeur du service incendie**

**200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser**

**200-3 Plaquettes numéros civiques**

M.B. 2012-07-03-178

**Considérant** la résolution M.B. 2011-09-06-229 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011;

**Considérant** que cette résolution mentionne l'intention de la municipalité de Bouchette de participer à un achat en groupe pour les plaquettes de numéros civiques, achat en groupe organisé par la MRCVG;

**Considérant** que la municipalité doit mentionner à la MRCVG ses choix relativement à cet achat en groupe;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mentionner à la MRCVG que les choix de la municipalité de Bouchette sont :

- Plaquettes et poteaux du même vert que le logo municipal
- Plaquettes avec logo
- Bande orange réfléchissante
- Installation incluse.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT</b>
------------	------------------

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics – travaux exécutés en juin 2012**

**300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en juillet 2012**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de juin 2012 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de juillet 2012.

**300-3 Résultats de l'appel d'offres #2012-02 pour le contrat de fauchage des bords de chemins**

M.B. 2012-07-03-179

**Considérant** la résolution M.B. 2012-06-04-152 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 juin 2012;

**Considérant** l'appel d'offres effectué par la directrice générale pour l'octroi du contrat de fauchage des bords de chemins pour l'année 2012;

**Considérant** le procès-verbal de l'ouverture des soumissions préparé et déposé par la directrice générale;

**Considérant** la date limite inscrite au devis pour l'exécution de ce contrat, soit le 15 juillet 2012;

**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue soit celle de la compagnie « 3097-4547 Québec inc »;

**Considérant** que le prix du kilomètre soumis est inférieur à celui de l'année dernière;

**Considérant** que la date d'ouverture des soumissions se situe après la date du début du contrat;

**Considérant** la décision prise par la directrice générale à l'effet d'octroyer le contrat le 26 juin 2012 et ce, afin de ne pas trop reporter la date de fin de l'exécution des travaux;

**Considérant** la décision prise par la directrice générale à l'effet de prolonger la date de fin des travaux au 20 juillet 2012;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'entériner la décision de la directrice générale et d'accorder le contrat de fauchage des bords de chemins à la compagnie « 3097-4547 Québec inc. » et ce, au taux de 60.43\$ plus taxes par kilomètre, soit un montant total de 69.49\$ par kilomètre. Cette dépense sera imputée au poste « Location machinerie » (02-320-00-516).

**Adoptée à l'unanimité**

**300-4 Confirmation d'embauche pour les deux postes de journaliers**

M.B. 2012-07-03-180

**Considérant** la résolution M.B. 2012-05-07-111 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mai 2012 mandatant la directrice générale pour compléter une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec;

**Considérant** la réponse positive reçue d'un représentant d'Emploi-Québec pour l'octroi de deux subventions salariales;

**Considérant** que dans ladite résolution, les personnes faisant partie du comité de sélection pour l'embauche des candidats pour ces postes sont nommées;

**Considérant** que les membres du comité qui ont participé aux entrevues, soit le maire Réjean Major, le conseiller Yvon Pelletier, le directeur des travaux publics Stéphane Patry et la directrice générale Claudia Lacroix, recommandent l'embauche de Ken Lefebvre et de Joel Lacroix pour combler les deux postes de journalier;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de Messieurs Ken Lefebvre et Joel Lacroix comme journaliers au sein de la municipalité de Bouchette pour une période minimale de 26 semaines à quarante heures par semaine et ce, au taux convenu. La date de début de l'emploi pour Monsieur Lefebvre est fixée au 19 juin 2012 et celle de Monsieur Lacroix est fixée au 11 juillet 2012. La dépense reliée à ces embauches sera imputée aux postes « Rémunération voirie » (02-320-10-141) et « Contribution employeur voirie » (02-320-10-222).

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-5 **Épandage de calcium - Directive**

Sujet reporté pour discussion.

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

#### 400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

##### **B- Bilan annuel de l'exploitation**

M.B. 2012-07-03-181

**Considérant** la réception du bilan annuel d'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées et de la station de pompage;

**Considérant** la problématique relevée en période de fortes pluies ou en période de fonte des neiges;

**Considérant** que cette problématique semble provenir des drains et des gouttières des résidences branchées sur le réseau d'égout;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater l'inspecteur municipal pour effectuer la vérification des résidences branchées sur le réseau d'égout afin de produire un rapport aux membres du conseil sur les résidences dont les drains pluviaux et gouttières sont branchés sur le réseau d'égout. Une lettre sera envoyée aux propriétaires desservis par le réseau d'égout afin de les aviser de cette visite de l'inspecteur municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles et matières recyclables**

**Note au procès-verbal**

L'affiche aux boîtes à ordures va être installée prochainement.

**400-5 Confirmation d'embauche pour le poste de technicien en environnement (étudiant)**

M.B. 2012-07-03-182

**Considérant** la résolution M.B. 2012-05-07-133 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012;

**Considérant** l'appel de candidatures publié par la directrice générale adjointe en mai 2012;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection composé de la directrice générale Claudia Lacroix, du directeur des travaux publics, Stéphane Patry et du chargé de projet en environnement André Gravelle;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'embauche de Denis Godin, étudiant, comme technicien en environnement pour la période estivale, à 40 heures de travail par semaine et ce, au taux horaire convenu.

**Adoptée à l'unanimité**

**400-6 Niveau de l'eau du Grand Lac Rond – Centre d'expertise hydrique**

M.B. 2012-07-03-183

**Considérant** que l'Association du Grand Lac Rond a collecté des données de niveau de l'eau du Grand Lac Rond pendant une période de plusieurs mois depuis l'année 2011;

**Considérant** que l'Association a envoyé ces données au Centre d'expertise hydrique du Québec sous forme de rapport décrivant les fluctuations constantes des niveaux de l'eau du Grand Lac Rond;



**Considérant** que l'Association a demandé au Centre d'expertise hydrique du Québec d'étudier la possibilité de changer l'opération du barrage du Lac des Trente et Un Milles en fonction des besoins du Grand Lac Rond;

**Considérant** que le Centre d'expertise hydrique du Québec a répondu positivement à la demande de l'Association en acceptant de mettre en place des lecteurs de niveau d'eau dans les lacs en aval du Lac des Trente et Un Milles et de changer la méthode d'opération du barrage sur une base expérimentale;

**Considérant** que la Municipalité de Bouchette a une responsabilité de gestion du territoire sur lequel se trouvent ces lacs;

**Considérant** que cette nouvelle gestion du niveau de l'eau a une incidence sur la caractérisation du territoire;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix et résolu de mandater la directrice générale pour envoyer une lettre au Centre d'expertise hydrique du Québec demandant que la municipalité de Bouchette fasse partie intégrante du processus et qu'elle soit avisée du suivi de ce processus.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Une lettre sera envoyée à l'Association du Grand Lac Rond afin de les informer de cette démarche.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1CCU

A- PIIA – 83 rue Principale

M.B. 2012-07-03-184

**Considérant** la résolution M.B. 2011-10-03-263 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2011;

**Considérant** que cette résolution confirme l'adoption du règlement numéro 239 visant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles d'utilisation commerciale en zone urbaine;

**Considérant** la demande d'approbation d'un PIIA déposée par le propriétaire du 83 rue Principale;

**Considérant** l'étude de ce plan par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité;

**Considérant** la recommandation des membres du CCU d'approuver ledit plan consistant à l'agrandissement du bâtiment principal de ladite propriété utilisée à des fins commerciales et située en zone urbaine;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accepter le PIIA déposé visant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 83 rue Principale.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2012**

Dépôt reporté.

**600-3 Nomination d'un inspecteur local – MRCVG – RCI 2009-206**

M.B. 2012-07-03-185

**Considérant** la résolution M.B. 2009-12-07-256 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2009;

**Considérant** que cette résolution a pour but de nommer le fonctionnaire municipal chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2009-206 de la MRCVG;

**Considérant** qu'en période estivale, la municipalité de Bouchette embauche un chargé de projet en environnement;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'aviser la MRCVG que monsieur André Gravelle, chargé de projet en environnement pour la municipalité de Bouchette, est nommé aussi comme fonctionnaire municipal chargé de l'application du règlement RCI 2009-206 et ce, au même titre que monsieur Richard Carle.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4 Application du RCI 2009-206 – Visite des inspecteurs régionaux de la MRCVG**

**Note au procès-verbal**

Une rencontre s'est tenue avec le directeur général de la MRCVG afin de voir à régulariser la situation des visites non annoncées des inspecteurs de la MRCVG sur notre territoire. Suite à cette rencontre, la direction générale de la municipalité a reçu copie d'un courriel dans lequel le directeur général de la MRCVG rappelait aux employés du service d'aménagement du territoire de la MRCVG l'obligation d'aviser chaque direction locale des interventions à venir sur leur territoire respectif.

**600-5 Application du RCI 2009-206 – Assouplissement**

M.B. 2012-07-03-186

**Considérant** l'entrée en vigueur en date du 21 août 2009 du Règlement de Contrôle Intérimaire 2009-206 et visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral sur le territoire de la MRCVG;

**Considérant** que la revégétalisation des bandes riveraines est régie par ce RCI;

**Considérant** que pour transplanter une plante dans la bande riveraine il faut un permis unique de la Municipalité au coût variant entre 10\$ et 50\$ et que ce permis n'est valable que pour une période de 2 semaines à partir de la date de son émission;

**Considérant** que tout aménagement si minime soit-il dans la bande riveraine sans l'obtention d'un permis au préalable de l'inspecteur de la municipalité peut entraîner des amendes sévères;

**Considérant** que de nombreuses personnes ont émis des plaintes à l'effet que la période d'application du permis est trop restrictive;

**Considérant** que le but ultime du RCI est que les bandes riveraines soient revégétalisées afin de créer un filtre pour absorber les phosphates et les empêcher d'atteindre le cours d'eau et d'atténuer le phénomène d'érosion du sol ;

**Considérant** qu'un ajout de plantes dans la bande riveraine a un impact positif dans les cours d'eau;

**Considérant** qu'il est difficile et coûteux pour plusieurs riverains de revégétaliser leur bande riveraine dans les limites de temps allouées par le permis de revégétalisation;

**Considérant** que le fait de transplanter une plante qui peut avoir été acquise par un riverain de façon spontanée soit lors de ventes à rabais ou soit de provenances diverses ne peut qu'avoir un impact positif au niveau de l'efficacité du filtre absorbant de la bande riveraine;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette envoie une demande à la MRCVG afin d'obtenir un assouplissement ( i.e. modification) de l'application du Règlement de Contrôle Intérimaire 2009-206 en tenant compte des considérants de cette résolution afin de permettre la transplantation de plants de façon plus autonome.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **600-6 Application du RCI 2009-206 Position de l'Association du Grand Lac Rond**

Sujet reporté pour étude.

#### **600-7 Signalisation touristique – Village Majopial**

M.B. 2012-07-03-187

**Considérant** la demande du représentant de la société Majopial Ltée, à l'effet d'installer de la signalisation de direction pour ses installations touristiques situées aux abords du Lac des Trente et Un Mille;

**Considérant** que la réglementation municipale permet l'installation de panneaux de direction;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette veut garder le contrôle sur la signalisation routière afin que cette dernière soit uniforme à la grandeur du territoire municipal;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette désire appliquer à peu près les mêmes critères que l'ATR Associés du Québec demande de respecter pour la signalisation sur les artères provinciales (MTQ);

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de permettre l'installation de panneaux de direction sur le territoire de la municipalité selon les spécifications suivantes :

- La municipalité fournira les poteaux nécessaires à l'installation des panneaux de direction.
- Le personnel de la municipalité procédera à l'installation des dits poteaux ainsi que du panneau fourni par le demandeur.
- Le panneau devra respecter les critères de l'ATR en ce qui concerne entre autres les diagrammes standards, la couleur (bleu) et la grandeur (maximum de 4 pieds de large).
- Une ébauche du panneau devra être présentée et approuvée par la direction générale de la municipalité.
- Des frais administratifs de 100\$ par panneau sont exigés et payables avant l'installation.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 600-8 **SAGE du bassin versant du lac des trente et un milles**

M.B. 2012-07-03-188

**Considérant** la lettre déposée par le président de la « SAGE » demandant une contribution de 1000\$ pour le financement des activités de l'organisme ;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de participer au financement de l'organisme SAGE (Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des trente-et-un milles) pour l'année 2012 et ce, au montant de 1000\$. Cette dépense sera imputée au poste « Contribution SAGE » (02-690-00-970).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller et président de la SAGE tient à remercier le personnel de la municipalité de leur collaboration en ce qui concerne la nouvelle procédure établie pour la réservation des différents sites de camping sur les îles.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

#### 700-1 **Confirmation d'embauche pour le poste de responsable de la bibliothèque**

Sujet reporté.

#### 700-2 **Clôture terrain des loisirs**

Sujet reporté.

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

#### 800-1 Demande d'utilisation du site des lagunes

##### **Note au procès-verbal**

Suite à la réception d'une demande déposée par une autre municipalité de la MRCVG et ce, afin d'utiliser le site des lagunes, la municipalité de Bouchette ne peut acquiescer à cette demande car l'entente avec les autres municipalités est terminée et le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement pour l'exploitation de ce site ne permet que la réception des boues septiques provenant des municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et de Bouchette.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

#### 900-1 Tournoi de golf du préfet de la MRCVG

M.B. 2012-07-03-189

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser le conseiller André Patry à participer au tournoi de golf du préfet qui se déroulera le mercredi 4 juillet 2012. Cette dépense d'un montant d'un montant de 125\$ sera imputée au poste « Publicité, information et dons » (02-110-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2012-07-03-190

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 22 h.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière